

Son Excellence le lieutenant-gouverneur en conseil, le 26 juin dernier, laquelle approbation a été reçue le 17 juillet courant, par le soussigné. Tout ce territoire suivant, savoir : dans le premier rang du canton de Thetford Nord, tous lots depuis 9 jusqu'à 20, inclusivement ; dans chacun des deuxièmes, troisième et quatrième rangs du dit canton et y compris le No 5 jusqu'à 20, inclusivement ; dans le cinquième rang tous les lots et y compris le No 11 jusqu'au 17, inclusivement ; dans le sixième rang du même canton tous les lots depuis et y compris le No 12 jusqu'au No 17, inclusivement, formera maintenant une municipalité distincte sous le nom de "Municipalité de la paroisse de Saint-Antoine de Pontbriand".

Donné au village d'Inverness, ce dix-septième jour de juillet 1909.

3159

J. G. ROUSSEAU,
S. T. C. C. M.

PROVINCE DE QUÉBEC.

MUNICIPALITÉ DU COMTÉ DE MEGANTIC.

Aux habitants de la municipalité du comté de Mégantic.

Avis public est par le présent donné par Joseph Gédéon Rousseau, secrétaire-trésorier, que par une résolution passée par le conseil municipal du comté de Mégantic, le neuvième jour de juin dernier, et approuvée par Son Excellence le lieutenant-gouverneur en conseil, le 26 juin dernier, laquelle approbation a été reçue le 17 juillet courant par le soussigné. Tout ce territoire suivant, savoir :

- A. Dans le rang 5, les lots 1 à 10, inclusivement.
- B. " 6, " 1 à 11 "
- C. " 7, " 1 à $\frac{1}{2}$ N. E. 19, inclusivement.
- D. " 8, " 1 à 20, inclusivement.
- E. " 9, " 1 à 20, "
- F. " 10, " 1 à 20, "
- G. " 11, " 1 à 20, "

lesquels formaient partie de la municipalité de la partie nord du canton de Thetford, moins les lots Nos 13 à $\frac{1}{2}$ N. E. 19, inclusivement, dans le rang 7 et les lots 13 à 20, inclusivement, dans les rangs 8, 9, 10 et 11, lesquels formaient partie de la municipalité de la partie sud du canton de Thetford, sont détachés des deux dites municipalités et forment maintenant une municipalité distincte sous le nom de "Municipalité de la partie sud de la paroisse du Sacré-Cœur de Marie".

Donné au village d'Inverness, ce dix-septième jour de juillet 1909.

3157

J. G. ROUSSEAU,
S. T. C. C. M.

Avis est par le présent donné que la Compagnie Mutuelle d'Assurance contre le feu de la paroisse de Saint-Robert, ayant été établie aux termes de la loi des assurances de Québec, 8 Ed. VII, chapitre 69, et s'étant conformée aux exigences de la loi, la dite compagnie a été licenciée et a le droit de recevoir des applications et d'émettre des polices d'assurance, et de transiger toutes les affaires qu'une compagnie mutuelle contre le feu autorisée par la dite section peut légalement transiger.

Donné conformément à l'article 119, de la loi des assurances de Québec, ce 16e jour de juillet 1909.

Pour le trésorier de la province,

WILLIAM CHUBB,
3139 Surintendant des assurances, P. Q.

Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Montréal, }

No 3616.

Dame Marie Candour, des cité et district de Montréal, épouse commune en biens de Habib Aboussafy, autrefois marchand, de Saint-Moïse,

proved by His Excellency the Lieutenant Governor in council, on the 26th of June last, which said approbation was received on the 17th of July instant, by the undersigned. All the following territory to wit : the first range of the township of Thetford North, all the lots from lot No. 9 as far as lot No. 20, inclusively ; in each of the second, third and fourth ranges of the said township, all the lots from and including lot No. 5 as far as lot No. 20, included, in the fifth range, all the lots from and including lot No. 11 as far as lot No. 17, included ; in the sixth range of the same township all the lots from and including lot No. 12 as far as lot No. 17, included, shall now form a distinct municipality under the name "Municipality de la paroisse de Saint Antoine de Pontbriand".

Given at the village of Inverness, this seventeenth day of July, 1909.

J. G. ROUSSEAU,
S. T. C. C. M.

PROVINCE OF QUEBEC.

MUNICIPALITY OF THE COUNTY OF MEGANTIC.

To the inhabitants of the county of Megantic.

Public notice is hereby given by Joseph Gédéon Rousseau, secretary treasurer, that by a resolution passed by the municipal council of the county of Megantic, on the ninth day of June last, and approved by His Excellency the Lieutenant Governor in Council, on the 26th of June last, which said approbation was received on the 17th of July instant by the undersigned. All the following territory, to wit :

- A. In the range 5, the lots Nos. 1 to 10, inclusively.
- B. " 6, " 1 to 11 "
- C. " 7, " 1 to $\frac{1}{2}$ N. E. 19, inclusively.
- D. " 8, " 1 to 20, inclusively.
- E. " 9, " 1 to 20, "
- F. " 10, " 1 to 20, "
- G. " 11, " 1 to 20, "

which formed part of the municipality of the north part of the township of Thetford, less the lots Nos. 13 to $\frac{1}{2}$ N. E. 19, inclusively, in the 7th range and the lots 13 to 20, inclusively, in the ranges 8, 9, 10 and 11, which formed part of the municipality of the south part of Thetford, are detached from the two said municipalities and shall now form a distinct municipality under the name of "Municipality de la partie sud de la paroisse de Sacré-Cœur de Marie".

Given at the village of Inverness, this seventeenth day of July, 1909.

J. G. ROUSSEAU,
S. T. C. C. M.

Notice is hereby given that the Mutual Fire Insurance Company of the parish of Saint Robert, having been established in conformity with the Quebec insurance act, 8 Ed. VII, chapter 69, and having complied with the requirements of the law, the said company has been licensed and has the right to receive applications and to issue insurance policies, and transact any business that a mutual fire insurance company authorized by the said section may legally transact.

Given under article 119, of the Quebec insurance act, this 16th day of July, 1909.

For the provincial treasurer,

WILLIAM CHUBB,
3140 Insurance superintendent, P. Q.

Province of Quebec, } Superior Court.
District of Montreal, }

No. 3616.

Dame Marie Candour, of the city and district of Montreal, wife common as to property of Habib Aboussafy, formerly merchant, of Saint Moïse, county